

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22/03/2002

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

de la commune de BRENNILLY
de la régie d.....(1)
du service d'ASSAINISSEMENT.....(2)

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. CORREYVES.....

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2001

- le
- ce jour
considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2001

Constatant que le compte financier (1) ou administratif (2) présente :

- un excédent d'exploitation de 33310,24 F
- un déficit d'exploitation de F

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

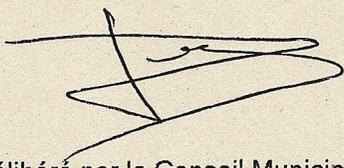
- (1) régie dotée de la seule autonomie financière
- (2) service individualisé

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001

A) POUR MEMOIRE :	F	€
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	121 409,43	18 508,75
Virement à la section d'investissement - 2001 -	0,00	0,00
Report total	121 409,43	18 508,75
B) RESULTAT de L'EXERCICE : EXCEDENT		
	0,00	0,00
DEFICIT	-88 099,19	-13 430,63
C) EXCEDENT au 31/12/2001 (A + B)	33 310,24	5 078,12 (a)
D) Affectation obligatoire :		
* à l'apurement du déficit antérieur reporté	0,00	0,00
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	0,00	0,00 (b)
E) Solde disponible affecté comme suit (C - D) :		
* affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	0,00	0,00
* affectation à l'excédent reporté	33 310,24	5 078,12
DEFICIT au 31/12/2001 (à reporter budget primitif 2002)		
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit résiduel à reporter	0,00	0,00
	F	€
Excédent disponible	33 310,24	5 078,12

Fait à BRENNILISLe 22.03.02.

Le Maire, Président,




Délibéré par le Conseil Municipal - d'Administration

A. Brennilis

COURRIER ARRIVE
LE
08. AVR 2002
LE 22.03.02.
Mairie de BRENNILIS
29150 CHATEAULIN

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membre présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes :	10
Pour :	0
Contre :	0

(a) Ajusté avec comptabilité de la Trésorerie (Cptes 110+12)

(b) Arrondi à l'€ le plus proche

